

Le 10 juin 2019

## Il est temps d'agir : passez à l'action!

### Postes de coordonnatrices et coordonnateurs

### Élections fédérales de 2019

À l'approche des élections fédérales, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) procède à l'embauche de coordonnatrices et de coordonnateurs qui seront affectés à la campagne électorale.

D'ici à la fin d'octobre, le Syndicat travaillera avec des milliers d'organisations et de particuliers afin de préserver et d'étendre les services postaux. Il accordera une attention particulière aux actions concrètes que notre service postal public devrait entreprendre pour lutter contre les changements climatiques. Les coordonnatrices et coordonnateurs ont un rôle essentiel à jouer pour assurer notre succès à cet égard.

Les coordonnatrices et coordonnateurs travailleront avec les sections locales, les régions, les groupes communautaires et la population pour :

- Promouvoir et étendre les services postaux, par exemple la prestation de services bancaires postaux;
- Promouvoir la vision syndicale prônée dans le cadre de l'initiative *Vers des communautés durables*;
- Gagner des appuis en collaboration avec nos alliés communautaires et aider les sections locales à organiser des activités et des réunions à l'appui de la campagne *Vers des communautés durables*;
- Veiller à ce que tous les candidats et candidates et les partis politiques prennent des engagements en lien avec notre campagne *Vers des communautés durables*;
- Sensibiliser nos membres aux enjeux de la campagne électorale fédérale;
- Sensibiliser nos membres à l'importance d'exercer leur droit de vote.

Les coordonnatrices et coordonnateurs devront aussi :

- Travailler en collaboration avec les membres du service des communications et de la recherche du STTP;
- Participer à la planification et à la mise en œuvre du programme du Syndicat;
- Remettre au 3<sup>e</sup> vice-président national des rapports écrits sur les activités menées;



- Appuyer la campagne du mouvement syndical pour protéger et améliorer les droits des travailleurs et travailleuses.

**Compétences :**

- Aptitude à travailler seul et en équipe.
- Capacité à effectuer des tâches multiples, à établir des priorités et à respecter les échéances.
- Excellentes compétences organisationnelles.
- Expérience en matière d'organisation communautaire considérée comme un atout.
- Expérience et engagement dans le milieu syndical ou dans d'autres mouvements en faveur du changement social.
- Toutes les candidatures des membres en règle seront prises en considération. Veuillez indiquer votre niveau de maîtrise du français, de l'anglais et de toute autre langue.
- Capacité à travailler avec des logiciels, notamment avec Microsoft Word.
- Expérience antérieure dans le cadre de campagnes électorales considérée comme un atout.

Les coordonnatrices et coordonnateurs seront amenés à se déplacer. Une formation en matière de campagne et de mobilisation communautaire leur sera fournie.

Les coordonnatrices et coordonnateurs relèveront du 3<sup>e</sup> vice-président national.

Durée : Du 8 juillet au 8 novembre 2019.

Salaire et avantages : Taux de rémunération et avantages d'une permanente ou d'un permanent syndical, conformément aux statuts nationaux et aux politiques du Syndicat.

Lieu : Les candidates ou candidats sélectionnés travailleront à partir du bureau national, d'un bureau régional ou d'un autre endroit désigné par le syndicat.

Nous encourageons les membres des groupes revendiquant l'équité à poser leur (*Ils peuvent, s'ils le désirent, s'auto-identifier à l'un ou à plusieurs de ces groupes.*)

Le formulaire de candidature est disponible sur le site Web national du STTP ou auprès de votre section locale.

Veuillez le remplir et le retourner à [jgrenier@cupw-sttp.org](mailto:jgrenier@cupw-sttp.org), à Jean-Philippe Grenier, 377, rue Bank, Ottawa, (Ontario) K2P 1Y3 ou par télécopieur au 613-563-7861, au plus tard le 24 juin 2019.

Solidarité,



Jean-Philippe Grenier  
3<sup>e</sup> vice-président national

2019-2023\_Bulletin n° 004

//dn sepb 225 gl/scfp1979

